

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/72

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quinze et le mardi 29 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSÉ, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, BOUTONNET, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : Mme GANTCH et M. ASSIMANS

M. ALBIRA donne procuration à M. COUROUAU
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. PAROIX

OBJET : FINANCES : BUDGET ANNEXE THYSSENKRUPP – DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Le Président rappelle la décision modificative n°1, délibération n°2015/56 en date du 11 juin 2015, relative à l'inscription de 50 000 € afin d'effectuer des travaux sur l'ensemble immobilier THYSSENKRUPP pour accueillir la Société PACKEO.

Au vu des différents devis établis, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires, comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses Article (Chap.)	Montant	Recettes Article (Chap.)	Montant
21788 (21) : Autres immobilisations			
2313 (23) : Constructions	5 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	5 000,00
Total Dépenses	5 000,00	Total Recettes	5 000,00

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la DM N°2, comme indiquée ci-dessus.

REÇU

le 13 OCT. 2015



Le Président

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Jean-Paul CASAUBON